

Réponse à une consultation 02.05.2025

Train d'ordonnances agricoles 2025

Les solutions fixées dans la loi pour soutenir la culture de la betterave sucrière en Suisse expirent fin 2026. Des représentants de la branche du sucre et des denrées alimentaires, dont des membres d'economiesuisse, ont travaillé intensivement à l'élaboration d'une nouvelle solution. La branche a ainsi suivi les exigences de l'OFAG et a élaboré une solution commune. economiesuisse est d'avis que la proposition de la branche est préférable à la variante de l'OFAG.